



Emergence



DEPARTEMENT de la MARNE

Aménagement d'une plateforme logistique

Résumé non technique de l'étude d'impact

Présenté par

**MOSOLF France SARL
ZAC 2 – Aéroport de Vatry
Rue Jacqueline Auriol
51 320 BUSSY-LETTREE**

Novembre 2024

Siège social – Joël DAMAY : Chemin de la Vieille Tuilerie - 02000 LAON – Tél. 03.23.20.70.02
Marie-Isabelle POQUET : La Renarde – 51800 SAINTE MENEHOULD – Tél. 03 26 60 52 85

Emergence Etudes S.A.R.L. au capital de 7622.45 € - R.C.S. Laon 392 294 724

www.emergence-etudes.com

Résumé non technique de l'étude d'impact

Le site de l'aéroport de VATRY est localisé à la jonction de plusieurs territoires, au cœur de la grande plaine champenoise. Les communes de BUSSY-LETTRE, VASSIMONT-ET-CHAPELAINE, HAUSSIMONT sont concernées.

La ZAC 2, sur laquelle se trouve le site de MOSOLF, est localisée sur le territoire de BUSSY-LETTREE. Le site est localisé à 21 km au Sud-Ouest de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Il est desservi par la RD 977, qui relie CHALONS-EN-CHAMPAGNE à TROYES, l'autoroute A26, avec une entrée localisée à 2 km du site.

Une voie ferrée longe le site.

Le bourg le plus proche du site est celui de BUSSY-LETTREE : les habitations les plus proches sont localisées à 2.3 km du site à vol d'oiseau.

La commune de BUSSY-LETTREE couvre une superficie de 33.63 km², dont 80.4% de terres arables (Source CORINE Land Cover). Les zones industrielles et commerciales couvrent 14.8% de la surface, dont la majeure partie est localisée à proximité de l'aéroport de VATRY.

L'entreprise MOSOLF s'est implantée en 2018 dans la ZAC n°2 de l'aéroport de VATRY. Son activité logistique, de stockage de véhicules, fonctionne aujourd'hui sur une surface de 24 ha. Le site est idéalement localisé, à proximité d'axe majeurs de circulation, nord-sud (A26) ou est-ouest (A4) entre les sites de production automobile et des zones d'utilisation de véhicules (vente, location) et dans un secteur à faible densité de population.

Le site MOSOLF couvrira après aménagement une surface de 37 ha, imperméabilisée. Les eaux pluviales du site sont dirigées vers deux bassins de rétention, l'un au nord et l'autre au sud du site.

Le cours d'eau le plus proche, la Soude, appartenant au bassin versant de la Seine, s'écoule à 2.7 km à l'est du site.

Sur un plan écologique, le secteur n'est concerné par aucune ZNIEFF ni aucune zone Natura 2000. Le site se situe au cœur de la plaine crayeuse champenoise, dans un milieu fortement marqué par l'empreinte de l'homme et par l'agriculture en particulier. La ZNIEFF la plus proche se trouve à 8 km du site MOSOLF. La zone NATURA 2000 la plus proche est localisée à 20.4 km du site.

Compte tenu de la situation topographique, des espèces en présence et de la nature du projet, il n'y aura aucun impact sur cette zone Natura 2000.

L'aéroport de VATRY et ses abords, historiquement ancienne base militaire, comprennent de grandes surfaces enherbées, où la végétation historique des territoires de la craie peut se révéler.

Le terrain prévu pour l'agrandissement de la plateforme MOSOLF correspond à une friche crayeuse, très ouverte, dépourvue ou quasi dépourvue de végétation. Ce terrain a été viabilisé depuis de nombreuses années et était jusque-là resté vacant.

Le département de la Marne a fait procéder à des expertises écologiques, en particulier à l'intérieur du périmètre des ZAC.

2 espèces protégées ont été contactées sur le site et ont fait l'objet d'un dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement. Il s'agit du Sisymbre couché et du Petit Gravelot. Des mesures conservatoires et compensatoires ont été engagées sur le site et à proximité, pour éviter, réduire et compenser les impacts, avec notamment une plantation. Le CSRPN (Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) a émis un avis favorable à cette demande.

La commune de BUSSY-LETTREE dispose d'un PLU (dernière procédure relative à ce PLU adoptée le 16/12/2021) et le projet de bassin se trouve dans une zone classée UBb (Activités industrielles, logistiques, commerciales et de service, embranchable fer pour partie).

Une partie du site (près de 8 ha) est couverte de panneaux photovoltaïque. Compte tenu de la proximité de l'aéroport, les panneaux ont été prévus « anti-éblouissement » de façon à ne pas gêner l'activité de l'aéroport. En plus de valoriser le site pour la production d'énergie renouvelable, cela assure une protection aux véhicules stockés.

Le projet est compatible avec le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin Seine Normandie, dont les objectifs sont de favoriser l'infiltration des eaux pluviales de limiter et prévenir le risque d'inondation. Le projet est également compatible avec la doctrine régionale du Grand Est, qui formule des recommandations pour la gestion des eaux pluviales. Le projet est également compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires Grand Est, qui préconise notamment le renforcement et l'optimisation des plateformes logistiques et multimodales.

Pour la gestion des eaux pluviales, plusieurs options ont été étudiées, et notamment l'infiltration sur l'ensemble du site. Cette hypothèse nécessite des apports très importants de matériaux extérieurs, pas disponibles localement, et engendre des consommations énergétiques très importantes. De plus, cette hypothèse n'est pas compatible avec l'autorisation de déversement des eaux usées et des eaux pluviales, signée par MOSOLF et le Département de la Marne.

Le site sera finalement complètement imperméabilisé, de façon à répondre à la demande initiale de pouvoir récupérer et traiter les eaux de ruissellement de la zone de stockage. Des bassins de rétention sont aménagés, de façon à collecter et stocker les eaux de ruissellement et éviter des inondations en aval du site.

Les eaux sont traitées par un séparateur à hydrocarbures, de façon à récupérer les matières en suspension et hydrocarbures, puis sont dirigées vers le réseau pluvial de la ZAC, avant restitution au milieu naturel.

Sur un plan quantitatif, on estime qu'une petite partie des eaux s'évaporerait mais la majeure partie rejoindra les nappes souterraines.

Du fait des rétentions mises en place, il n'y a pas de risque d'inondation en aval du site, même pour des événements pluviométriques exceptionnels.

Sur un plan quantitatif, l'impact sera très limité dans la mesure où le site est maintenu propre et le passage par un séparateur à hydrocarbures permet de restituer au milieu de l'eau épurée.

Le fonctionnement du site est assuré grâce à 100 collaborateurs, qui accèdent sur leur lieu de travail par véhicules légers, en l'absence de transports en commun et dans la mesure où le secteur se caractérise par une très faible densité de population et que les habitations sont très éloignées du site.

Après aménagement, près de 100 poids lourds accèderont chaque jour sur le site, de façon à déposer ou à reprendre des véhicules légers stockés. Ces poids lourds transitent par la RD 977 ou par l'autoroute A26. L'accès à l'autoroute A26, localisé à 2 km du site, ne traverse aucun secteur habité et l'incidence est donc négligeable. Sur la RD977, l'incidence du trafic généré par MOSOLF n'est pas négligeable.

Le projet de MOSOLF est de développer le transport ferroviaire, grâce à la ligne ferroviaire qui jouxte le site. Cela contribuera à limiter les nuisances sur les communes traversées par la RD 977 et limiter les émissions de gaz à effets de serre.